



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: انواكشوط في:

Numero: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 79/CNCMP/2021
DU 05/11

Le vendredi 5 novembre 2021 à 08 h 30 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

Etait absent:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP

COMITÉ INTERNE DES ACHATS INFÉRIEUR AU SEUIL DE LA COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

1°/- **Examen** du protocole d'accord avec le PNUD relatif à une contribution pour une participation aux couts d'acquisition de véhicules au profit de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics; **Réf. : lettre n°005/CIAIS/CNCMP/P reçue le 04 novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit Protocole d'accord et autorise le Président à entamer les procédures nécessaires à son aboutissement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE

2°/- **Examen** du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction de fermes modernes d'amélioration de la race bovine en cinq lots distincts. **Réf : lettre n°030/CPMP/ME reçue le 03 Novembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision CPMP/ME approuvant les attributions suivantes :

- Lot 1 - Construction d'une ferme au Hodh El Chargui à l'entreprise ECE pour un montant de 21 770 813 MRU TTC et TVA et un délai d'exécution de 6 mois ;
- Lot 2 - Construction d'une ferme au Hodh El Gharbi à l'EL ITIHAD pour un montant de 21 300 640 MRU TTC et TVA et un délai d'exécution de 6 mois ;
- Lot 3 - Construction d'une ferme à l'Assaba au Groupement SIDI MOHAMED YAHAFDHOU/MMMM pour un montant de 22 506 500 MRU TTC et TVA et un délai d'exécution de 6 mois ;
- Lot 4 - Construction d'une ferme au Guidimagha à l'entreprise SEB TP pour un montant de 17 501 252 MRU TTC et TVA et un délai d'exécution de 6 mois ;
- Lot 5 - Construction d'une ferme au Gorgol à l'entreprise HAWA TP pour un montant de 22 202 080 MRU TTC et TVA et un délai d'exécution de 6 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

3°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture des produits alimentaires destinés aux programmes sociaux du CSA (TEMWINE et Distribution Gratuite) en 4 lots distincts; Réf. : lettre n°97/CPMP/CSA/P reçue le 02 novembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant les attributions ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : la fourniture de 2 400 Tonne de blé tendre au Groupement EXIMO-ENGINEERING/CGSA-Sarl d'un montant de 35 808 000 MRU TTC et un délai de livraison de 10 jour;
- Lot 2 : la fourniture de 1131 Tonne de sucres blanc cristallisé au soumissionnaire MATRIX d'un montant de 30 310 800 MRU en TTC HTVA et un délai de livraison de 10 jours, sous réserve que les états financiers soient certifiés par un expert agréé.;
- Lot 3 : la fourniture de 1 752 Tonne d'huile alimentaire au Groupement EXIMO-ENGINEERING/CGSA-Sarl d'un montant de 118 119 840 MRU en TTC et un délai de livraison de 10 jours;
- Lot 4 : la fourniture de 600 Tonne d'huile alimentaire au soumissionnaire SMAB pour un montant de 41 100 000 MRU TTC et HTVA et un délai de livraison de 10 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

4°/- Examen du projet d'avenant au marché n°194/F/011/CPMP/MS/2021, relatif à la fourniture, installation et mise en service de 6 groupes électrogènes au profit du Ministère de la santé, Réf : lettre n°93/CPMP/MS reçue le 02/11/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit avenant sans incidence financière et portant sur le changement de destination de deux groupes électrogènes.

